



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Sea Container	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7707-196307/A	Date 2018-06-29
Client Reference No. - N° de référence du client W7707-19-6307	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-121-5754	
File No. - N° de dossier HAL-8-80003 (121)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-08-14	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Russell (HAL), Alex	Buyer Id - Id de l'acheteur hal121
Telephone No. - N° de téléphone (902) 401-8180 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 ÉNONCÉ DES BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	4
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	5
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
6.2 ÉNONCÉ DES BESOIN	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	6
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	6
6.5 RESPONSABLES.....	6
6.6 PAIEMENT.....	7
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	8
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
6.9 LOIS APPLICABLES	9
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	9
6.11 ASSURANCES	9
ANNEXE A.....	10
ÉNONCÉ DES BESOIN	10
ANNEXE B.....	20
BASE DE PAIEMENT.....	20
ANNEXE C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	21
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	21
ANNEXE D - GUIDE DE PRÉSENTATION D'UNE SOUMISSION.....	22

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des Besoin

Fournir un conteneur-laboratoire scientifique VP2 maritime de 20 pieds, conforme aux normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et modifié aux termes de l'annexe A – Énoncé des besoins, y compris les accessoires précisés.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

« Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la demande de soumissions. »

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par le service Connexion postal ou par télécopieur ne seront pas acceptées.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I : Soumission technique (2 exemplaires papier)

Section II : Soumission financière (1 exemplaires papier)

Section III : Attestations (1 exemplaires papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit répondre à chaque critère indiqué au point 5.1 et 5.2 de l'annexe A. Les soumissionnaires doivent fournir des détails précis afin de démontrer la conformité de leur soumission

avec chaque critère. Le Canada pourrait demander des preuves additionnelles pour les critères énumérés, voire pour tous les critères, avant l'attribution d'un contrat.

On encourage les soumissionnaires à se reporter à l'annexe D aux fins d'orientation dans le but de s'assurer que tous les critères sont indiqués dans leur soumission.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des Besoin

Fournir un conteneur-laboratoire scientifique VP2 maritime de 20 pieds, conforme aux normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et modifié aux termes de l'annexe A – Énoncé des besoins, y compris les accessoires précisés.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2019.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Alex Russell
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

Adresse : 1713 Bedford Row, Halifax, NS B3J 1T3

Téléphone : 902-401-8180
Courriel : alex.russell@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces

interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.3 Paiement Unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES BESOIN

1. TITRE

CONTENEUR MARITIME DE 20 PIEDS (PI) CONFORME AUX EXIGENCES DE L'International Organization for Standardization (ISO) POUR LABORATOIRE SCIENTIFIQUE VP2

2. CONTEXTE

Un conteneur commercial ISO d'une longueur de 20 pieds doit être fourni et modifié de manière à pouvoir servir de laboratoire scientifique portatif. Ce laboratoire portatif abritera des supports d'équipement électronique et de l'équipement individuel. Sur le plan opérationnel, le conteneur de 20 pieds sera installé au moyen de verrous ISO standard conçus pour les navires évoluant au large.

3. ACRONYMES

RDDC	Recherche et développement pour la défense Canada
pi	pied
CVC	Chauffage, ventilation et climatisation
ISO	Organisation internationale de normalisation
kVA	kilovolts-ampères
LSZH	Low Smoke Zero Halogen (sans fumée, exempt d'halogènes)
UNF	Unifié fin
V	Volts
CTV	Conférence téléphonique virtuelle

4. DOCUMENTS APPLICABLES ET RÉFÉRENCES

AD1 : Numéro de dessin : 2017-00043381 - Conteneur maritime VP2

AD2 : Numéro de dessin : 2017-00043389 - Plaque de plancher

5. EXIGENCES

5.1 CONTENEUR MARITIME DE 20 PIEDS (PI) POUR LABORATOIRE SCIENTIFIQUE

Quantité requise : 1

L'entrepreneur doit répondre au besoin, incluant les modifications suivantes :

5.1.1 Portes étanches pour navire

Exigence Nombre	Caractéristiques	Valeur
5.1.1.1	Porte étanche pour navire 36 pouces sur 74 pouces	Une porte étanche neuve pour navire s'ouvrant vers l'extérieur et mesurant 36 pouces sur 74 pouces, incluant une fenêtre et un verrou avec clés identiques, doit être installée sur le mur de gauche du conteneur, à mi-chemin entre les extrémités avant et arrière, tel qu'indiqué sur le dessin 2017-00043381, coupe A-A.
5.1.1.2	Porte étanche pour navire 32 pouces sur 74 pouces	Une porte étanche neuve pour navire s'ouvrant vers l'extérieur et mesurant 32 pouces sur 74 pouces, incluant une fenêtre et un verrou avec clés identiques, doit être installée en tant que porte de soute, tel qu'indiqué sur le dessin 2017-00043381, coupe A-A, mais le système de retenue de cette porte doit être modifié pour assurer une étanchéité adéquate.

5.1.2 Section de plancher

Exigence Nombre	Caractéristiques	Valeur
5.1.2.1	Section de plancher (principale)	Une section du plancher de bois actuel doit être remplacée par une plaque d'acier rapportée d'une épaisseur de $\frac{3}{4}$ po, tel qu'indiqué sur le dessin 2017-00043381, coupe A-A. La plaque doit venir à égalité du plancher actuel et commencer à 14 pouces du côté gauche après avoir installé le lambrissage et/ou l'isolant, tel qu'indiqué sur le dessin 2017-00043381, coupe A-A.
5.1.2.2	Section de plancher (restante)	Le plancher de bois restant doit être recouvert d'un revêtement de plancher en vinyle antidérapant durable de qualité industrielle.

5.1.3 Conteneur intérieur

Numéro de	Caractéristiques	Valeur
-----------	------------------	--------

l'exigence		
5.1.3.1	Matériaux	L'intérieur doit être isolé au moyen de mousse pulvérisée et recouvert de lambrissage répondant aux normes d'incendie marines et présentant une épaisseur de 2 pouces par rapport au revêtement d'acier gaufré le plus à l'intérieur des murs, incluant le lambrissage.
5.1.3.2	Peinture	Le plafond et les murs intérieurs doivent être peints d'un émail de couleur blanc pâle ou gris capable de résister à l'environnement marin.
5.1.3.3	Plaque ou barre plate	Une plaque ou barre plate en acier de ¼ po d'épaisseur sur 12 pi et 7 po de longueur doit être installée (soudée) au plafond du conteneur, afin de stabiliser la partie supérieure des supports d'équipement électronique. La plaque/barre plate doit être coupée parallèlement à la plaque de plancher en acier, à une hauteur de 82 po, comme il est indiqué dans le dessin 2017-00043381 à la section B-B.

5.1.4 Système électrique

Exigence Nombre	Caractéristiques	Valeur
5.1.4.1	Prises d'alimentation de 120 volts (V)	Six (6) prises de 120 volts doivent être installées à l'intérieur du plafond, soit entre la barre plate/plaque d'acier et le mur de droite, tel qu'indiqué sur le dessin 2017-00043381, coupe B-B. Chaque prise doit être reliée à son propre circuit à l'intérieur du tableau d'alimentation de 120/240 volts.
5.1.4.2	Prises d'alimentation de 240 V	Trois (3) prises de 240 volts doivent être installées à l'intérieur du plafond, soit entre la barre plate/plaque d'acier et le mur de droite, tel qu'indiqué sur le dessin 2017-00043381, coupe B-B.

5.1.4.3	Prises extérieures	Deux (2) prises encastrées de 120 volts de qualité marine munies de couvercles doivent être installées sur l'extérieur du mur gauche près des portes de qualité marine, soit à une hauteur de 5 pieds par rapport à la base du conteneur.
5.1.4.4	Luminaires	Six (6) luminaires à DÉL présentant une intensité équivalant à Aqua Signal 1444 doivent être installés. Deux (2) de ces luminaires doivent être installés sur le mur de droite et 4 au plafond, tel qu'indiqué sur le dessin 2017-00043381, coupe B-B. Les deux luminaires installés sur le mur doivent être reliés à un même circuit. Les quatre luminaires installés au plafond doivent être câblés séparément par paires. Les deux luminaires fixés sur l'extrémité du conteneur muni de la porte doivent être reliés ensemble à un même circuit, alors que les deux qui se trouvent à l'extrémité du conteneur sans porte doivent être reliés à un circuit séparé. Les luminaires doivent être munis d'une batterie de secours d'urgence capable de fonctionner pendant au moins 90 minutes.
5.1.4.5	Commutateurs d'éclairage pour plafonniers	Deux commutateurs d'éclairage pour chacun des deux plafonniers reliés doivent être installés près de chacune des portes de qualité marine. Les interrupteurs doivent être placés à l'intérieur de boîtiers étanches de type IP67.
5.1.4.6	Commutateurs d'éclairage pour lampes murales	Un commutateur d'éclairage doit être installé sur la droite pour commander les luminaires muraux.
5.1.4.7	Chemins de câbles	Des chemins de câbles doivent être installés et munis de dispositifs d'écartement afin d'acheminer les fils électriques. La longueur des chemins de câbles doit suffire afin d'accueillir le nombre de câbles nécessaires. Tous les fils doivent être visibles afin de faciliter leur entretien éventuel.

5.1.4.8	Prise	Une prise extérieure encastrée de 480 volts, 100 ampères, triphasé de marque Russellstoll (entrée de service) doit être installée sur l'extrémité avant droite, à une hauteur minimale de 4 pieds, tel qu'indiqué sur le dessin 2017-00043381, coupe A-A.
5.1.4.9	Panneau de service	Un panneau de service capable d'accueillir un courant triphasé de 400 ampères et une tension de 600 volts doit être installé.
5.1.4.10	Disjoncteurs de phases	Deux (2) disjoncteurs triphasés de 125 ampères, 600 volts doivent être installés à l'intérieur du panneau de service. Un (1) disjoncteur monophasé de 100 ampères, 600 volts doit être installé à l'intérieur du panneau de service.
5.1.4.11	Transformateur	Un (1) transformateur (50 kilovolts-ampères (kVa) ou plus) capable d'accepter le courant monophasé de 100 ampères, 600 volts provenant du panneau de service et destiné au panneau de disjoncteurs de 200 ampères, 240/120 volts. L'emplacement sera déterminé en fonction de la position de l'appareil de chauffage, ventilation et climatisation (CVC). L'emplacement du transformateur et du système de montage doit permettre de l'enlever facilement du conteneur.
5.1.4.12	Position des fils	Tout le câblage doit être installé à l'intérieur du panneau du conteneur afin qu'il soit visible et accessible à des fins d'entretien.
5.1.4.13	Norme relative au câblage	Tout le câblage électrique doit être de type à fumée limitée et sans halogène (LSHH) afin qu'on puisse l'utiliser dans un environnement marin.

5.1.5 Plaque rapportée

Exigence Nombre	Caractéristiques	Valeur
5.1.5.1	Distance entre les orifices	La plaque rapportée doit être munie de douze (12) trous taraudés présentant un filet unifié fin (UNF) 1-14 et huit (8) trous taraudés présentant un filet unifier grossier (UNC) 1/2-13 tel qu'indiqué sur le dessin 2017-00043389.

5.1.5.2	Cosses de connexion à la terre	Six (6) cosses de connexion à la terre de ½ pouce doivent être installées à l'intérieur de la plaque rapportée et réparties uniformément pour chacune des six positions du bâti.
----------------	--------------------------------	--

5.1.6 Sécurité incendie

Numéro de l'exigence	Caractéristiques	Valeur
5.1.6.1	Déclencheurs manuels d'incendie	Deux (2) déclencheurs manuels d'incendie doivent être placés près des portes de qualité marine.
5.1.6.2	Supports des capteurs de détection d'incendie	Deux supports pour capteurs de détection d'incendie doivent être placés sur le plafond, environ à 24 pouces des extrémités du conteneur.
5.1.6.3	Supports d'extincteur	Deux (2) supports pour les extincteurs chimiques doivent être placés près des portes de qualité marine.

5.1.7 Appareil de chauffage, ventilation et climatisation (CVC)

Numéro de l'exigence	Caractéristiques	Valeur
5.1.7.1	Emplacement du système de CVC	Le système de CVC doit être installé à l'intérieur.
5.1.7.2	Températures nominales du système de CVC	Un système de CVC interne capable de fonctionner dans des environnements externes où la température varie de -30 à + 40 degrés Celsius et de maintenir une température interne de +18 à +21 degrés Celsius.
5.1.7.3	Limite de bruit de fonctionnement maximal du système de CVC	Le système de CVC doit présenter une limite de bruit de fonctionnement maximale propice à l'occupation humaine pendant 20 heures.
5.1.7.4	Vidange du système de CVC	Le système de CVC doit être muni d'un drain externe capable d'évacuer l'eau en mode de déshumidification ou de climatisation. Le drain du système de CVC doit être muni d'un bouchon de tuyau à filet NPT pour empêcher l'eau d'entrer dans le conteneur dans des conditions de mer extrême.

5.1.7.5	Événements du système de CVC	Tous les événements permettant d'évacuer l'air à l'extérieur du conteneur doivent être munis d'une écrouille étanche amovible avec crabots filetés utilisés sur les hublots du navire pour sceller le conteneur dans les conditions de mer agitée.
----------------	------------------------------	--

5.1.8 Extérieur du conteneur

Numéro de l'exigence	Caractéristiques	Valeur
5.1.8.1	Peinture	L'extérieur du conteneur doit être recouvert d'apprêt et peint au moyen d'un émail de qualité marine de couleur gris pâle ou chamois. Aucune peinture foncée ne doit être utilisée.
5.1.8.2	Sous-couche	Une sous-couche visant à prévenir la corrosion doit être appliquée sur le dessous du conteneur.
5.1.8.3	Poutres de redressement	Deux poutres de redressement doivent être installées dans le sens de la longueur sur le dessous du conteneur, soit tous les 2,5 pieds à partir de la ligne centrale du conteneur.

5.1.9 Œillets d'arrimage

	Caractéristiques	Valeur
5.1.9.1	Œillets d'arrimage intermédiaires	Huit (8) œillets d'arrimage doivent être installés à une hauteur de 32 pouces au-dessus du plancher et tous les 24 pouces sur les côtés gauche et droit (4 de chaque côté).
5.1.9.2	Œillets d'arrimage au niveau du plancher	Huit (8) œillets d'arrimage doivent être installés sur le plancher, soit tous les 24 pouces sur les côtés gauche et droit (4 de chaque côté).
5.1.9.3	Œillets d'arrimage au niveau du plafond	Huit (8) œillets d'arrimage doivent être installés sur le plafond, soit tous les 24 pouces sur les côtés gauche et droit (4 de chaque côté).

5.1.10 Supports

Numéro de l'exigence	Caractéristiques	Valeur
----------------------	------------------	--------

5.1.10.1	Supports	Le conteneur doit être muni de supports capables de soutenir 4 supports de mise à niveau ISO amovibles qu'on installera périodiquement sur les quatre coins du conteneur.
-----------------	----------	---

5.1.11 Fentes de base

Numéro de l'exigence	Caractéristiques	Valeur
5.1.11.1	Fentes de base	Le conteneur doit être modifié de manière à présenter des fentes à sa base afin qu'on puisse le soulever au moyen d'un chariot élévateur à fourche tel qu'indiqué sur le dessin 2017-00043381.

5.1.12 Cadre transitoire des câbles en tuyaux

Numéro de l'exigence	Caractéristiques	Valeur
5.1.12.1	Cadre transitoire des câbles en tuyaux	Des cadres transitoires pour les câbles des tuyaux d'un diamètre de 4 pouces (tuyau en acier de série 40 de 4 pouces) doivent être installés, soit deux de chaque, des deux côtés du conteneur. L'extrémité intérieure du tuyau doit être filetée pour y permettre la fixation d'un bouchon standard de 4 pouces à filetage interne (devant être compris) conçu pour sceller les ouvertures en l'absence de blocs. Les éléments transitoires doivent être installés de chaque côté, soit un sur l'extrémité avant et un sur l'extrémité arrière, tel qu'indiqué sur le dessin 2017-00043381, coupe A-A.

5.2 ACCESSOIRES

L'entrepreneur doit fournir les accessoires suivants pour répondre aux besoins mentionnés à la section 5.1 :

Description	Quantité requise
Stores enroulables pour les fenêtres des deux portes de qualité marine installés avec verrou pour retenir le store à la fenêtre.	2
Luminaire à DÉL de rechange de marque et de modèle identiques à ce qu'on demande au point 5.1.4.4.	1
Gorges et clés de rechange pour portes étanches de qualité marine.	2

6. Produits livrables

6.1 Produits livrables répondant à l'exigence 5.1 : Conteneur VP2 modifié tel que décrit au point 5.1.

6.2 Produits livrables répondant à l'exigence 5.2 : Tous les accessoires énoncés au point 5.2.

7. DATE DE LIVRAISON

Produit livrable 6.1 : Au plus tard le 31 mars 2019

Produit livrable 6.2 : Au plus tard le 31 mars 2019

8. Langue de travail

L'anglais doit être la langue de tous les travaux et de tous les produits livrables.

9. LIEU DE LIVRAISON

Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherches de l'Atlantique
Cour d'entreposage
9, rue Grove
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 3Z7, Canada

10. VOYAGES

L'entrepreneur n'est pas tenu de voyager dans le cadre du présent contrat.

11. RÉUNIONS

Des réunions en fonction des besoins pour aborder les progrès ou les enjeux se dérouleront par téléphone, par vidéoconférence ou les employés de Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) pourront se rendre aux bureaux de l'entrepreneur.

12. MATÉRIEL FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (MFG)

Aucun

13. ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (EFG)

Aucun

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Item	Prix calculé
Conteneur VP2 modifié tel que décrit au point 5.1	\$ _____
Tous les accessoires énoncés au point 5.2	\$ _____
La livraison	\$ _____
Prix Total - les taxes applicables sont exclus	\$ _____

ANNEXE C de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;

ANNEXE D - GUIDE DE PRÉSENTATION D'UNE SOUMISSION

Renvoi aux critères	Critères	Répond aux critères	Les pièces justificatives à l'appui se trouvent à :
5.1.1.1	Porte étanche pour navire	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.1.2	Porte étanche pour navire	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.2.1	Section de plancher (principale)	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.2.2	Section de plancher (restante)	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.3.1	Matériaux	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.3.2	Peinture	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.3.3	Plaque ou barre plate	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.4.1	Prises d'alimentation de 120 volts (V)	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.4.2	Prises d'alimentation de 240 V	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.4.3	Prises extérieures	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.4.4	Luminaires	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.4.5	Commutateurs d'éclairage pour plafonniers	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.4.6	Commutateurs d'éclairage pour lampes murales	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.4.7	Chemins de cables	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.4.8	Prise	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.4.9	Panneau de service	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.4.10	Disjoncteurs de phases	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.4.11	Transformateur	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.4.12	Position des fils	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.4.13	Norme relative au câblage	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.5.1	Distance entre les orifices	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.5.2	Cosses de connexion à la terre	OUI ____ NON ____	Page #:

5.1.6.1	Déclencheurs manuels d'incendie	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.6.2	Supports des capteurs de détection d'incendie	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.6.3	Supports d'extincteur	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.7.1	Emplacement du système de CVC	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.7.2	Températures nominales du système de CVC	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.7.3	Limite de bruit de fonctionnement maximal du système de CVC	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.7.4	Vidange du système de CVC	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.7.5	Événements du système de CVC	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.8.1	Peinture	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.8.2	Sous-couche	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.8.3	Poutres de redressement	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.9.1	Œillets d'arrimage intermédiaires	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.9.2	Œillets d'arrimage au niveau du plancher	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.9.3	Œillets d'arrimage au niveau du plafond	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.10.1	Supports	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.11.1	Fentes de base	OUI ____ NON ____	Page #:
5.1.12.1	Cadre transitoire des câbles en tuyaux	OUI ____ NON ____	Page #:
5.2	Accessoires	OUI ____ NON ____	Page #: